

DOSSIER DE PRESSE

14 NOVEMBRE 2023



**A10 – INAUGURATION
DU DIFFUSEUR DE SARAN-GIDY
ET DE L'ÉLARGISSEMENT
À 2x4 VOIES AU NORD D'ORLÉANS**

LOCALISATION DES AMÉNAGEMENTS À ORLÉANS



Légende

- Limite de communes
- Sortie autoroute
- Passage supérieur (au-dessus de l'A10)
- Passage inférieur (au-dessous de l'A10)
- Passage inférieur piétons
- Écran acoustique
- Merlon et modelé paysager
- Bassin hydraulique
- Aménagement de la rivière La Retrève
- Parking de covoiturage





Mardi 14 novembre 2023, deux aménagements d'avenir pour l'autoroute A10 dans le secteur d'Orléans ont été inaugurés : le nouvel échangeur de Saran-Gidy et une 4e voie de circulation sur 16 km. La cérémonie s'est tenue en présence de Sophie Brocas, préfète du Centre-Val de Loire et du Loiret, Marc Gaudet, président du Conseil départemental du Loiret, Alain Touchard, vice-président d'Orléans Métropole, Maryvonne Hautin, maire de Saran, Benoît Perdereau, maire de Gidy et Pierre Coppey, président de VINCI Autoroutes, directeur général adjoint de VINCI.

Ces aménagements autoroutiers sont destinés à améliorer la desserte du territoire. Ils permettront également de renforcer la sécurité et de fluidifier la circulation sur l'autoroute A10. Les riverains verront quant à eux leur cadre de vie amélioré grâce aux mesures acoustiques et environnementales mises en œuvre.

L'élargissement de l'autoroute A10 à 2x4 voies au nord d'Orléans représente un investissement de 222 millions d'euros financés par VINCI Autoroutes. Quant au diffuseur de Saran-Gidy, cette nouvelle infrastructure, portée par le territoire, a été cofinancée à hauteur de 35 millions d'euros par le Département du Loiret, Orléans Métropole et VINCI Autoroutes.

UNE DÉMARCHE CONCERTÉE AU SERVICE DU TERRITOIRE

L'aménagement de l'A10 au nord d'Orléans est issu de nombreuses années d'études, de concertation et de réflexions menées avec les collectivités territoriales et les riverains de l'autoroute. VINCI Autoroutes a tenu à **associer le territoire à chaque étape**, depuis la phase d'études jusqu'à celle des travaux, que ce soit concernant l'élargissement de l'autoroute A10 ou la création du diffuseur de Saran-Gidy : des rencontres avec le territoire, une concertation publique, des ateliers de co-construction et une enquête publique ont ainsi été mis en œuvre.

Après ces étapes de procédures, d'études et de temps d'échange, la Préfecture du Loiret a déclaré d'utilité publique le projet d'aménagement de l'autoroute A10 au nord d'Orléans (le 9 juillet 2018) et le diffuseur de Saran-Gidy (le 13 juillet 2021).

Tout au long des quatre ans du chantier, des **rencontres ont été régulièrement organisées** avec les parties prenantes. **22 visites de chantiers** ont été organisées permettant à plus de 480 élus, professionnels, salariés du monde agricole, associations, scolaires et riverains de découvrir les coulisses des travaux.

Un dialogue permanent, la prise en compte des enjeux locaux et une communication proactive ont permis de répondre aux différentes attentes des parties prenantes.



L'amande de Pithiviers : une aventure collective faisant rayonner le « made in Loiret »

L'autoroute A10 au nord d'Orléans traverse plusieurs communes du Loiret dont une majorité de communes rurales. Dans le cadre de la création de la **nouvelle voie de circulation sur l'autoroute A10** dans ce secteur, un **diagnostic agricole** a été réalisé en 2017. Celui-ci a permis de dialoguer avec les exploitants agricoles à propos des effets du projet d'aménagement sur leur activité et d'identifier des leviers pertinents pour créer de la valeur ajoutée sur le territoire.

VINCI Autoroutes et la Chambre d'Agriculture du Loiret ont ensuite lancé un **appel à projets** afin de mettre en œuvre des mesures de compensation collective auprès du monde agricole. Les projets proposés devaient avoir pour finalité d'améliorer la production, de favoriser les circuits de proximité ou encore de promouvoir la qualité « made in Loiret ». Parmi ceux retenus, celui de la SAS Les amandes de Pithiviers proposait la création d'une **micro-filière** visant à produire, transformer et valoriser l'amande du Loiret.

VINCI Autoroutes et la SAS Les amandes de Pithiviers ont signé en janvier 2021 une convention de subvention d'un montant de **100 000 €** permettant de planter les **10 000 premiers amandiers** de cette nouvelle micro-filière agricole.

Avec désormais **18 000 arbres** sur **45 hectares**, les **17 planteurs** de ce collectif, localisés dans le Pithiverais, en Eure-et-Loir et en petite Beauce, ont récolté pour la première fois, à la main, une tonne d'amandes en 2023.

L'objectif de la SAS Les amandes de Pithiviers est avant tout de faire rayonner le Loiret, en réalisant une production ancrée dans le territoire mais également en travaillant avec des acteurs locaux que ce soit pour la récolte, la transformation, le conditionnement ou encore la communication.

Des partenariats de prestige ont d'ores et déjà été noués avec des pâtisseries et des restaurants locaux afin de valoriser l'amande du Pithiverais, produite **de façon extensive et en respectant l'environnement**.

D'ici deux à trois ans, le collectif de la SAS les amandiers prévoit de récolter près de 50 tonnes d'amandes. Celles-ci pourront notamment servir à fabriquer de la poudre, précieuse pour le célèbre gâteau : le Pithiviers ; une démarche au service de la **gastronomie locale** et permettant de créer un lien plus direct avec le consommateur.

En renouant le fil de l'histoire des amandes de Pithiviers, ce projet collectif audacieux aura permis de redonner naissance à un trésor oublié du patrimoine culinaire orléanais.





UNE NOUVELLE OFFRE DE PARCOURS POUR LES MOBILITÉS DU QUOTIDIEN ET LE TRANSIT COMMERCIAL

La création du nouvel échangeur de Saran-Gidy au nord de la métropole, couplée à l'élargissement de l'autoroute A10 à 2x4 voies entre les bifurcations A10/A19 et A10/A71, apporte une réponse concrète aux besoins de fluidité, de sécurité et de confort des usagers du quotidien et contribue au développement socio-économique du territoire.

> Renforcer la desserte du Pôle 45, complexe logistique stratégique pour le développement du territoire

Le nord-ouest de la métropole orléanaise compte parmi les secteurs les plus dynamiques et attractifs du département du Loiret. Le Pôle 45, situé sur les communes d'Ormes, de Saran, d'Ingré et de Gidy se développe de manière continue et accueille régulièrement de nouvelles activités. Avec ces nouveaux aménagements, les acteurs économiques du territoire bénéficieront désormais d'un accès facilité à l'autoroute A10 par l'ouest et, de là, aux grands itinéraires nationaux et européens.

> Améliorer la fluidité et renforcer la sécurité

La création du diffuseur de Saran-Gidy et l'élargissement à 2x4 voies de l'A10, entre les bifurcations A10/A19 au nord et A10/A71 au sud, apporteront une réponse concrète à la problématique de congestion du trafic dans ce secteur quotidiennement très emprunté, contribuant par la même occasion à réduire l'empreinte carbone des usagers, notamment pour leurs trajets domicile-travail.

Par ailleurs, l'élargissement à 2x4 voies de l'A10, entre les bifurcations A10/A19 au nord et A10/A71 au sud, permettra de réduire la congestion d'un axe situé dans une zone économique dynamique.

L'achèvement de ces deux chantiers contribuera ainsi à une amélioration substantielle et durable des conditions de circulation au quotidien, renforce la sécurité des déplacements tout en améliorant le cadre de vie des riverains.



DEUX PROJETS VECTEURS D'EMPLOIS AU SERVICE DES TERRITOIRES

Les deux chantiers de l'A10 à Orléans reposent sur des savoir-faire spécifiques, variés et complémentaires. Ces chantiers multi-métiers ont fait travailler près de **320 personnes** (en moyenne sur la période de travaux) expertes des ouvrages d'art, des terrassements, des chaussées et des équipements. Des équipes spécialisées ont également été requises pour relever les défis techniques, par exemple liés à l'ouvrage « saut-de-mouton » dans la bifurcation A10/A71, à la charpente métallique de l'ouvrage du diffuseur de Saran-Gidy, aux déconstructions d'ouvrages d'art ou encore aux mesures environnementales pour conduire le chantier dans le respect de la biodiversité.

Pour que les chantiers d'aménagement de l'A10 bénéficient au territoire, VINCI Autoroutes a travaillé avec des **entreprises locales** et a intégré dans ses contrats de travaux des heures d'insertion professionnelle à destination des personnes éloignées de l'emploi. En partenariat avec la Maison de l'Emploi du bassin d'Orléans, les chantiers de l'A10 à Orléans ont permis le retour à l'emploi et l'accès à la formation de 170 personnes éloignées de l'emploi, à travers plus de **130 000 heures consacrées à l'insertion professionnelle**.

OBJECTIF 100 % SÉCURITÉ

VINCI Autoroutes a été particulièrement attentif à la sécurité des personnes intervenant sur le chantier, en y déployant sa politique de maîtrise d'ouvrage zéro accident. Dans ce cadre, un coordinateur sécurité dédié veillait à impliquer individuellement et collectivement les collaborateurs mobilisés sur chaque opération. Tout nouvel intervenant faisait l'objet d'une sensibilisation à la sécurité pour son intervention dans la zone de travaux.

Cet engagement de chaque instant en matière de sécurité a porté ses fruits, puisque **l'objectif de 0 accident sur le chantier a été atteint**.



L'INGENIERIE ENVIRONNEMENTALE DU PROJET, UNE PRIORITÉ

Aménageur responsable, VINCI Autoroutes accorde une vigilance particulière à la gestion environnementale de ses travaux, et à l'insertion des nouveaux aménagements dans leur environnement. Dans le cadre des aménagements de l'A10 à Orléans, la démarche ERC (Éviter, Réduire, Compenser) a été appliquée et **124 mesures environnementales** ont été mises en œuvre.

Préserver la ressource en eau

24 bassins récupèrent les eaux issues de la plateforme autoroutière et en assurent un traitement par décantation avant leur restitution au milieu naturel. En cas de pollution accidentelle, ils permettent aussi de confiner les matières dangereuses avant leur traitement.

Accroître la résilience climatique : zoom sur l'aménagement de la Retrève

En juin 2016, le département du Loiret et l'autoroute A10 avaient été inondés au nord d'Orléans (sur A10, depuis l'échangeur de Saran jusqu'à la bifurcation avec l'A19) à cause de précipitations d'une ampleur exceptionnelle. La rivière de la Retrève, qui passe sous l'A10, avait submergé les voies de l'autoroute.



Sur recommandation du CGEDD et après concertation avec le territoire et le syndicat de la Retrève, VINCI Autoroutes a proposé et intégré un aménagement adapté à l'écoulement de la Retrève, en cas de crues très importantes, pour éviter la submersion de l'autoroute A10. Il s'agit **d'un ouvrage hydraulique de grande taille**, installé à hauteur de la commune de Gidy. Les équipes du chantier ont dû creuser l'autoroute sur 6,5 mètres de profondeur, 20 mètres de longueur et sur toute la largeur des voies de circulation pour installer l'ouvrage. Sept semaines de travaux, dont cinq sous basculement de circulation, ont été nécessaires à sa réalisation.

Une innovation initiée par VINCI Autoroutes, le maître d'œuvre, l'architecte et les services de l'exploitation, a également été mise en place au niveau de la future gare de péage de Saran-Gidy pour permettre une meilleure gestion des eaux pluviales.

Grâce à l'auvent de la future gare de péage, d'une superficie de 1 200 m², ainsi qu'au toit du bâtiment d'exploitation, d'environ 100 m², plusieurs centaines de milliers de litres d'eau par an pourront être récupérés. Cette eau pluviale sera acheminée et stockée dans une cuve enterrée d'une capacité de 70 000 litres. Cette eau servira au nettoyage de la gare de péage (notamment des voies, lavées en moyenne tous les deux mois), mais aussi à l'alimentation des sanitaires du bâtiment d'exploitation et des haltes de péage. En récupérant les eaux pluviales, VINCI Autoroutes préserve ainsi la ressource en eau en limitant la consommation d'eau potable nécessaire aux besoins de fonctionnement du diffuseur.

Préserver le cadre de vie des riverains



L'intégration des aménagements de l'A10 dans son environnement passe par le respect de la réglementation acoustique. Entre la bifurcation A10/A19 au nord et la bifurcation A10/A71 au sud, près de **4 800 mètres de protections réglementaires (dont plus de 2 700 mètres d'écrans acoustiques)** ont été installées. Ces protections, qui représentent une augmentation de leur linéaire de **50 % par rapport à l'existant**, varient entre 2 et 5 mètres de hauteur. Leur implantation et leurs caractéristiques résultent des études acoustiques détaillées.

Le travail de co-construction mené avec les riverains et élus du territoire a permis aux équipes travaux de prendre en compte leurs attentes. De ce fait, des merlons paysagers ont été réalisés en plus des protections réglementaires. Ils contribuent, lorsque les contraintes techniques et foncières le permettent, à créer une continuité entre les protections.

Des enrobés à propriétés phoniques complètent ce dispositif dans la zone la plus urbaine de la section, sur l'ensemble des quatre voies de circulation et la bande d'arrêt d'urgence. Ils permettent de limiter le bruit de roulement des pneus sur la chaussée.

Les émissions sonores et les émissions de CO₂ relatives à la circulation seront réduites grâce à des limitations de vitesse : entre l'échangeur d'Orléans nord (n°14 sur A10) et la bifurcation A10/A71, la vitesse sera réduite à 110 km/h. La vitesse au droit du diffuseur de Saran-Gidy et de ses bretelles sera quant à elle limitée à 50 km/h.

Reconstituer des habitats naturels

Aménager l'autoroute est l'occasion de donner une nouvelle impulsion dans la manière dont l'infrastructure s'insère dans le territoire. Dès la phase amont des chantiers, **un projet d'aménagement paysager** a été défini. VINCI Autoroutes s'est attaché à intégrer le projet au plus près de son environnement avec pour objectif de maintenir le paysage caractéristique du territoire et **améliorer le cadre de vie des riverains**.

En fonction des sites traversés (plaines, zones agricoles et massifs forestiers, traversées urbaines), différents types d'écosystèmes ont été reconstitués tels que des prairies, des haies,

des bosquets ou des boisements. Pour préparer la plantation des arbres d'essences locales, des recueils de graines et mises en pépinière ont été réalisés dès le début du chantier. La majeure partie des végétaux sont issus d'un ensemble (cortège) de **végétaux locaux**. Au total, ce sont près de **90 000 arbres et arbustes**, entre 2 et 15 mètres de haut, qui ont été plantés aux abords des autoroutes A10 et A71 dans le Loiret. Par ailleurs à Saran, un boisement de **4 hectares, composé de 3 500 arbres** a été réalisé : une mesure volontaire de la part de VINCI Autoroutes. Ces plantations permettent d'aménager le paysage et de reconstituer un habitat naturel propice au développement de la faune. La création d'un îlot de senescence (zone forestière laissée en vieillissement naturel) et d'un corridor écologique permettent également d'assurer une continuité favorable à la mobilité des espèces animales.

Zoom sur le bilan carbone positif du diffuseur de Saran-Gidy

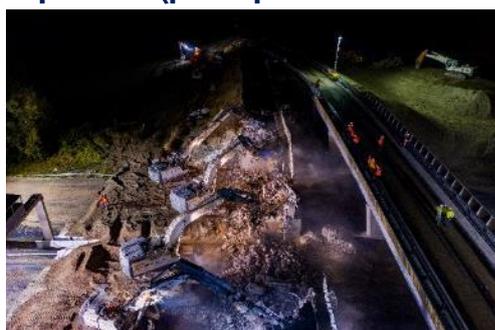
Un bilan des émissions de gaz à effet de serre a été réalisé dans le cadre des études du projet. Celui-ci a démontré que les émissions de carbone issues de la construction du diffuseur et de son exploitation seront réduites grâce à l'amélioration des temps de parcours et au report du trafic de l'échangeur d'Orléans nord vers celui de Saran-Gidy. En ajoutant à ces bénéfices des mesures de réduction et de recyclage pendant les travaux, le bilan carbone du diffuseur devient positif à 9 ans. Ainsi, pour la construction de l'échangeur, VINCI Autoroutes a privilégié par exemple l'usage d'acier recyclé, de béton bas carbone, le réemploi de matériaux ou encore d'agrégats d'enrobés recyclés dans les chaussées.





LES GRANDES ÉTAPES DES CHANTIERS DE L'A10 À ORLÉANS

- Novembre 2018 : Démarrage du chantier d'élargissement
- **2018-2021 : Aménagement des ouvrages d'art : construction de 8 nouveaux passages supérieurs (ponts passant au-dessus de l'autoroute) et déconstruction des anciens ponts.**



1 800 tonnes de sable, 2 chariots élévateurs pour la mise en place des protections, 1 250 tonnes de gravats à évacuer, 6 pelles équipées de pince et broyeur et 4 tombereaux pour l'évacuation des gravats et du sable ont été nécessaires pour chacune des déconstructions.

- Février 2020 : Ouverture d'un parking de covoiturage à Saran
- Octobre 2021 : Démarrage du chantier du diffuseur de Saran-Gidy
- **2019-2022 : Réaménagement de la bifurcation A10/A71 avec notamment le lancement d'un ouvrage d'art non courant appelé « saut-de-mouton » au-dessus des autoroutes A10 et A71**



Ouvrage d'art non courant de type caisson mixte ouvert, le « saut-de-mouton » mesure près de 122 mètres de long et 9 mètres de large. Il porte désormais la bretelle d'entrée sur l'A10 en provenance de Vierzon et à destination de Tours. 13 caissons métalliques forment la charpente de l'ouvrage pour un poids total de 550 tonnes.

- 2020-2023 : Création de la nouvelle voie de circulation : terrassement et enrobés

2021-2022 : Installation des protections acoustiques (écrans et merlons)

● 2022-2023 : Aménagement de la zone de la Retrève

● 2022-2023 : Terrassement des bretelles, démarrage de la construction du pont et des giratoires, travaux de chaussées, plateforme et bâtiment de péage

● **Février 2023 : Pose des poutres de l'ouvrage d'art**



Le pont relie les deux giratoires de part et d'autre de l'autoroute A10.

3 piles, 2 culées composent les appuis de l'ouvrage d'art.

Début 2023, 30 poutres ont été posées au-dessus des voies de circulation, de nuit, et 30 poutres ont été posées en rive.

● 2022-2024 : Aménagements paysagers

● **1^{er} trimestre 2023 : Pose de l'auvent de la gare de péage**



D'une superficie de 1 200 m², l'auvent permet par ailleurs de récolter et d'acheminer les eaux de pluie jusqu'à une cuve de 70 m³ enterrée à proximité.

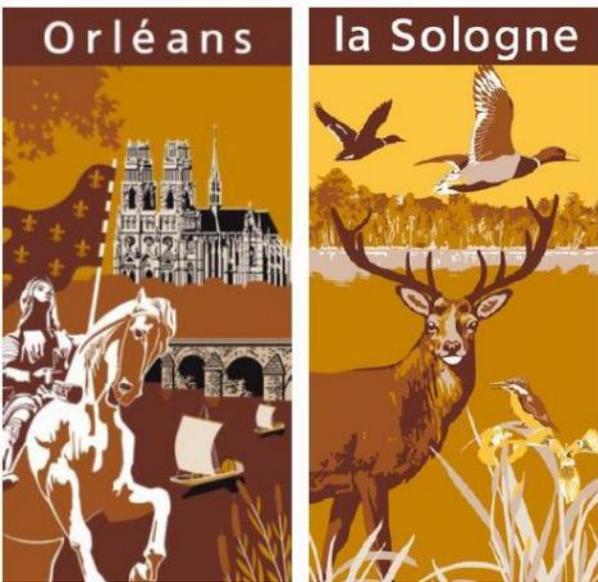
L'eau ainsi récupérée permettra d'alimenter les chasses d'eau des sanitaires de la gare et servira au lavage des voies.

● 2023 : Installation des équipements dynamiques

● Novembre 2023 : Inauguration des chantiers de l'A10 à Orléans

Le projet de diffuseur de Saran-Gidy est intégré au Plan d'Investissement Autoroutier (PIA) acté par le gouvernement en août 2018. Engagement commun de l'État, des collectivités locales et des sociétés concessionnaires d'autoroutes pour améliorer la mobilité sur le territoire, le PIA représente 700 millions. Le diffuseur de Saran-Gidy représente un enjeu très fort pour le territoire. Son financement d'un montant total de **35 millions d'euros** est porté par le Département du Loiret, Orléans Métropole et VINCI Autoroutes.

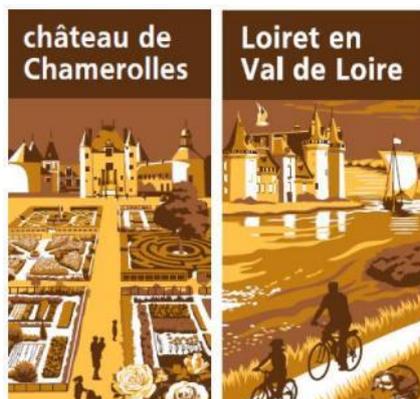
L'aménagement de l'autoroute A10 au nord d'Orléans fait partie des projets retenus dans le cadre du Plan de relance autoroutier. Il a été confié par l'État à VINCI Autoroutes (réseau Cofiroute) qui en assure la réalisation et le financement à 100% pour un investissement de 222 millions d'euros. Ce chantier concerne un linéaire de 16 km et traverse 7 communes allant de Sougy à La Chapelle-Saint-Mesmin, et deux intercommunalités (Orléans Métropole et Communauté de communes Beauce Loirétaine).



LA DIMENSION CULTURELLE ET ARTISTIQUE DU PROJET

La valorisation culturelle et touristique du Loiret

Dans le cadre des nouveaux aménagements de l'autoroute A10 dans le Loiret, les panneaux « marron » d'information culturelle et touristique qui jalonnent cette autoroute ont été déposés le temps de la réalisation des travaux. Avec la mise en service de la nouvelle voie de circulation au nord d'Orléans et la création du diffuseur de Saran-Gidy, les deux panneaux de présentation de la ville d'Orléans et de la Sologne ont été réinstallés le long de l'autoroute A10.



Par ailleurs, dans le cadre de la campagne de renouvellement des panneaux d'animation culturelle et touristique, VINCI Autoroutes a proposé au Département du Loiret d'identifier des thèmes de valorisation de son territoire. Ainsi, deux nouveaux panneaux sont visibles le long de l'autoroute A10 : le château de Chameroles et le Loiret en Val de Loire.

Ces panneaux d'animation ont pour vocation d'inviter les usagers de l'A10 à découvrir la richesse culturelle et patrimoniale du département traversé tout en rythmant le parcours durant le voyage.

Un partenariat avec l'École Supérieure d'Art et de Design (ESAD) d'Orléans



VINCI Autoroutes s'est associé avec l'ESAD d'Orléans pour concevoir et installer des œuvres dans les deux passages souterrains d'Ingré situés rue de la Folie et rue de Champigny.

Ces souterrains ont été rénovés dans le cadre des travaux d'aménagement de l'autoroute A10 au nord d'Orléans. En complétant leur aménagement par l'installation d'œuvres plastiques, VINCI Autoroutes, en partenariat avec la Mairie d'Ingré et Orléans Métropole, répond aux souhaits exprimés par

les riverains lors de la concertation d'avoir des souterrains plus accueillants.

Les deux projets sélectionnés parmi les huit propositions des étudiants, invitent au cheminement en proposant une traversée colorée.

Paroles d'Elus

« Je me réjouis pour ma ville de voir aboutir ce long serpent de mer que nous attendions depuis plus de 20 ans. L'élargissement de l'A10, et surtout le nouveau diffuseur, permettront de désengorger la zone d'activité Pôle 45 et ses voiries secondaires. Mais surtout en sécurisant son accessibilité, nous évitons ainsi que tout le trafic routier n'arrive aux portes de Saran. Notre cadre de vie s'en trouvera amélioré tout en augmentant l'attractivité de ce secteur économique de première importance pour notre territoire. »

Maryvonne HAUTIN, Maire de Saran

« À l'échelle du département du Loiret, cet aménagement autoroutier va décongestionner toute une partie du nord de l'agglomération orléanaise. La zone d'activités du Pôle 45, ce sont près de 400 entreprises et 10 000 employés qui travaillent chaque jour. Le souhait du Département est de faciliter le quotidien des usagers grâce à la fluidification du trafic. Pour cela, nous avons accordé une subvention de 9,65 M€ à ce projet, particulièrement vertueux dans sa conception et sa mise en œuvre sur le plan environnemental. »

Marc Gaudet, Président du Département du Loiret



Au moment où ces travaux s'achèvent, les équipes de la maîtrise d'ouvrage de VINCI Autoroutes transmettent ces nouveaux aménagements aux équipes d'exploitation du district du Loiret, qui sont prêtes à accueillir les Orléanais pour leurs trajets du quotidien.



CONTACTS PRESSE

VINCI Autoroutes

Sylvie MARTY – Responsable Communication Maîtrise d’Ouvrage
sylvie.marty@vinci-autoroutes.com – 06 17 56 93 60

Département du Loiret

Cassandre GERMAIN – Responsable des relations presse
cassandre.germain@loiret.fr – 06 37 99 23 20

Orléans Métropole

Germain FOURNIER – Chef de projet presse et réseaux sociaux
germain.fournier@orleans-metropole.fr – 06 77 27 93 38

A propos de VINCI Autoroutes

Parmi les premiers opérateurs d'autoroutes en concession en Europe, VINCI Autoroutes accueille chaque jour plus de 2 millions de clients sur le réseau de ses six sociétés concessionnaires : ASF, Cofiroute, Escota, Arcour, Arcos et Duplex A86. Partenaire de l'Etat et des collectivités territoriales, VINCI Autoroutes dessert en France 7 régions, 45 départements, 14 métropoles, plus d'une centaine de villes de plus de 10 000 habitants et des milliers de communes rurales situées à proximité de son réseau concédé.

Chiffres clés : Réseau de 4 443 km d'autoroutes – 181 aires de services – 266 aires de repos – 324 gares de péage.

Retrouvez toutes les informations sur : Radio VINCI Autoroutes (107.7), www.vinci-autoroutes.com, facebook.com/VINCIAutoroutes, X (ex-Twitter) @VINCIAutoroutes, www.fondation.vinci-autoroutes.com, ou par téléphone au 3605, 24h/24 et 7j/7 (service gratuit + prix d'appel)

A propos du Conseil départemental du Loiret

Pour que chacun se déplace rapidement et en toute sécurité, le Loiret investit dans l'entretien et la modernisation des infrastructures qui participent au développement économique et à l'équilibre du territoire. Les réalisations telles que la déviation de Jargeau ou la réhabilitation du pont de Châtillon-sur-Loire illustrent la volonté du Département d'améliorer et de développer le réseau routier du Loiret. 230 agents veillent sur les 3 619 km de routes départementales qui structurent le Loiret. Le Département accompagne également les nouvelles habitudes de déplacement en développant un réseau de points nœuds multimodaux réunissant tous les services de mobilités douces et collectives (parking de covoiturage, vélos, arrêt de bus, etc.).

A propos d'Orléans Métropole

Le territoire d'Orléans Métropole (22 communes – 290 000 habitants) conjugue situation géographique centrale, environnement privilégié et riche patrimoine historique. Autant d'atouts qui contribuent à un cadre de vie de qualité, au dynamisme économique et démographique, ainsi qu'à une offre culturelle abondante.

En adoptant sa feuille de route de transition écologique et énergétique le 7 avril 2022, Orléans Métropole s'est durablement engagée à devenir, à terme, un territoire de référence, neutre en carbone et à énergie positive. Avec pour objectif d'ici 2030, de doubler ses capacités de production en énergies renouvelables et en baissant de plus d'un quart (26%) ses consommations énergétiques. Pour y parvenir, un plan d'action a été élaboré à la suite de six mois d'échanges avec les acteurs du territoire et les habitants, dans le cadre des assises de la transition écologique organisées en 2021. Ces dernières ont alors permis d'élaborer 90 actions opérationnelles, à court, moyen et long termes, ancrées dans le territoire métropolitain.